

État des lieux

De nombreuses décisions unilatérales de l'État affectent le "pouvoir d'agir" des collectivités.

Prolifération des normes réglementaires



Le Code général des collectivités territoriales a **triplé de volume en 20 ans** et approche désormais le million de mots.



Selon une consultation du Sénat de janvier 2023, **4 élus sur 5** déplorent les **conséquences financières des normes**.



Les normes réglementaires ont représenté, en 2022, un coût net de **2,5 milliards d'euros** pour les collectivités.

Empilement de décisions budgétaires contradictoires



Entre 2010 et 2023, plus de **70 décisions** ont été prises concernant la fiscalité locale. L'emploi des dotations d'investissement devient de plus en plus contraint.



Le **système de financement des collectivités devient illisible**, à l'image de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont le calcul se base sur **30 critères**.



L'État tente de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités mais prend des **décisions qui les aggravent**, comme la revalorisation du point d'indice estimée à 1,5 milliard d'euros en 2023 pour les communes et leurs groupements ou celle du RSA estimée à 240 millions d'euros pour les départements.

Principales recommandations



Renforcer le dialogue État/collectivités

Rapprochement entre le Comité des finances locales (CFL) et le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et développement du rôle du préfet comme interlocuteur privilégié des collectivités territoriales.



Redonner aux collectivités des marges de manœuvre financières et fiscales

Réforme du système de compensation des compétences transférées, en redynamisant la fiscalité locale et en réformant la DGF avant de l'indexer sur l'inflation.